



Pièces à fournir

- pour une pré-inscription en crèche

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé avec les vaccinations à jour
- Pièces d'identité
- Attestations des allocations familiales
- Carte de sécurité sociale
- Les trois derniers bulletins de salaire et le dernier avis d'imposition
- Attestation de stage et de formation.
- Justificatif de domicile :
 - Locataire : contrat de location + dernière quittance de loyer
 - Propriétaire : acte de propriété.

Pour les personnes hébergées en plus des pièces ci-dessus :
certificat d'hébergement légalisé et courrier émanant d'une administration (impôts – allocations familiales – sécurité sociale – préfecture – pièces d'identité).

Pour les enfants à naître, la pré-inscription s'effectuera à partir du 6^e mois de grossesse.
Fournir un certificat de grossesse.

Il est à noter que toute demande effectuée vaut inscription pour toutes les crèches de la ville, en fonction des choix émis.

Pré-inscriptions au centre administratif à l'accueil commun

58 Avenue Gabriel Péri - 93120 La Courneuve.

Mardi de 14 h 30 à 17 h 00.

Jeudi de 13 h 30 à 17 h 00.

- pour une pré-inscription en halte-jeux

Aucun document n'est à fournir pour une pré-inscription en halte-jeux.

Votre enfant sera pré-inscrit en liste d'attente.